

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite Municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement modifiant le règlement de dérogations mineures 108-2008.

- 1- En résumé, ce premier projet de règlement modifie le règlement de dérogations mineures 108-2008 de la façon suivante :

L'article 3.1 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article :

«h) Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général. De plus, une dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard de dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du deuxième alinéa de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1). »

- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu :

Date : mardi 6 décembre 2022

Heure : 18 h 30

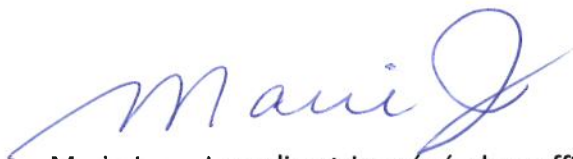
Endroit : À l'édifice municipal, situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

- 3- Le premier projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc, les lundi, mercredi et jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h ainsi que les mardi et vendredi de 8 h à midi. Le premier projet de règlement est également accessible sur le site web de la municipalité en tout temps.

- 4- Le premier projet de règlement modifiant le règlement de dérogations mineures 108-2008 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

FAIT À L'ISLET, CE 24 NOVEMBRE 2022



Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière